



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Action du Gouvernement contre les informations sur l'épidémie de covid-19

Question au Gouvernement n° 2954

Texte de la question

ACTION DU GOUVERNEMENT CONTRE LES FAUSSES INFORMATIONS SUR L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Dumas.

Mme Frédérique Dumas. Monsieur le Premier ministre, le site du Gouvernement propose depuis fin avril une nouvelle page intitulée « Désinfox coronavirus ». Cette rubrique propose de fait de labéliser ce qui est fiable et ce qui ne l'est pas, en sélectionnant une liste d'articles, et ce, sans même l'autorisation des rédactions concernées. Cela donne une idée de la valeur que vous accordez au droit moral des auteurs que vous prétendez par ailleurs protéger.

M. Sébastien Jumel. Tout à fait !

Mme Frédérique Dumas. Le Gouvernement propose de faire des choix en s'abritant artificiellement derrière les rubriques dites de fact checking des rédactions et de choisir ainsi les titres de presse que l'on peut lire et ceux que l'on ne peut pas lire. Mais plus grave encore, vous venez heurter de plein fouet le principe qui doit demeurer intangible de l'indépendance de la presse, qui s'exerce notamment à travers la liberté et le pluralisme et sous l'œil critique des lecteurs.

J'ajoute, et c'est tout aussi triste, que cette initiative est par ailleurs inefficace, voire contre-productive. Compte tenu de la chute de confiance des Français dans la capacité du Gouvernement à gérer la crise et à fournir des informations fiables, non seulement les Français qui doutent n'iront jamais sur un site gouvernemental pour démêler le vrai du faux, mais le risque est grand d'inciter la population à s'informer en dehors des sources mises soi-disant en valeur par le Gouvernement.

Par ailleurs, cette initiative intervient après la loi contre la manipulation de l'information, dite « fake news », ou encore la loi sur le secret des affaires, qui posent les questions de la liberté d'expression et de la capacité des journalistes à mener librement leurs investigations. Elle fait également écho aux propos du Président de la République sur l'intérêt d'organiser « une forme de certification des organes de presse respectant la déontologie du métier », concrétisés en décembre dernier par la création d'un conseil de déontologie journalistique et de médiation. Enfin, elle rappelle la volonté de mettre en place, quoi qu'il en coûte, l'application numérique de traçage StopCovid. Un ensemble de dispositifs assurément inefficaces et potentiellement liberticides, qui s'ajoutent les uns aux autres.

Monsieur le Premier ministre, après l'état d'urgence sanitaire, économique et sociale, le temps est venu de déclarer à la fois l'état d'urgence culturelle, comme Isabelle Adjani l'a si bien appelé de ses vœux ce matin, et l'état d'urgence démocratique. Je vous demande donc si vous allez prendre la décision qui s'impose, de simple bon sens : supprimer immédiatement du site du Gouvernement cette rubrique qui n'a pas lieu d'être

(*M. Sébastien Jumel applaudit*), quelles que soient les circonstances, et qui dépend de vous. (Mme Agnès Thill applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, *ministre de la culture*. La prolifération des infox est un véritable danger pour la santé de nos compatriotes, pour notre démocratie et pour notre société tout entière. Depuis plusieurs mois, à la demande du Président de la République et sous l'autorité du Premier ministre, le Gouvernement se mobilise pour lutter contre la désinformation et les fausses informations. C'est pourquoi nous avons défendu la loi sur la manipulation de l'information, qui visait à responsabiliser les plates-formes et à instaurer des dispositifs spécifiques dans les périodes préélectorales.

Le Gouvernement salue toutes les initiatives – elles sont nombreuses – prises par les rédactions pour lutter contre les fausses informations, grâce à des équipes ou à des rubriques dédiées. J'ai visité les services d'AFP Factual ; l'AFP a beaucoup investi dans la lutte contre les fausses informations, notamment dans des dispositifs très puissants de lutte contre l'hyper-trucage, qui est l'une des nouvelles techniques de désinformation.

Le service supplémentaire proposé par le porte-parolat visait simplement à regrouper sur une même page internet les ressources de lutte contre la désinformation concernant la crise sanitaire. Il ne poursuivait évidemment pas un objectif de tri d'articles ou d'informations. Pourtant, je peux comprendre les inquiétudes qu'il a suscitées dans les rédactions. Il ne s'agit absolument pas pour l'État de labelliser les médias ou d'orienter le choix des Français vers tel ou tel média.

En tant que ministre de la culture, garant de la liberté, de l'indépendance et du pluralisme de la presse, je souhaite vous annoncer que le Gouvernement a pris la décision de retirer cette page du site internet du Gouvernement. (*Mmes Constance Le Grip, Agnès Thill et Frédérique Dumas ainsi que MM. Philippe Vigier et Sébastien Jumel applaudissent.*)

Mme Constance Le Grip. Très bien !

M. Franck Riester, *ministre*. Enfin, j'en profite pour saluer le travail remarquable des journalistes pendant la crise ; ils ont contribué, malgré les difficultés, à informer nos compatriotes et à lutter efficacement contre la désinformation. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Dumas](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2954

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)